



# Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

---

## Partenaire principal



### **Le Règlement trail « La Belle à Lure 2011 »**

Le trail « La Belle à Lure » est un véritable trail à allure libre disputé sur un terrain naturel comportant un certain nombre de caractéristiques techniques : éboulis, passage caillouteux, sentiers taillés dans la roche, forts dénivelés ; les participants sont tenus de respecter le règlement suivant afin de permettre à cette épreuve de conserver l'esprit trail.

Deux circuits sur chemins et sentiers sont proposés : un parcours court de 18 kms et un parcours long de 42 kms.

#### **Art 1 : Organisation**

L'association (déclarée en préfecture le 16/05/08) du Comité des fêtes de Châteauneuf-Miravail (organisateur) siège social : Hameau des Curniers 04200 Châteauneuf-Miravail, organise la deuxième édition du trail « la Belle à Lure » le 27.08.2011

#### **Art 2 : Admission**

C'est une course à pied individuelle en terrain montagneux ouverte à tous, femmes et hommes, de plus de 18 ans au jour du trail, licenciés ou non.

La validation de l'inscription ne sera effective qu'après remise et enregistrement par les organisateurs d'un dossier d'inscription complet comprenant :

- Le bulletin d'inscription totalement complété et signé.
- La copie de la licence sportive en cours de validité à la date du trail ou l'original du certificat médical de moins d'un an à la date du trail (**désormais ne sont plus acceptés que les licences compétitions FFA, les licences Santé Loisirs FFA, le Pass-Running FFA, les licences UFOLEP, les licences FSCF, les licences FSGT, les licences triathlon**)
- L'acceptation du règlement du trail « la Belle à Lure 2011 »
- Le paiement de l'inscription

Conformément à la loi du 99-223 du 23 mars 1999, relative à la protection de la santé des sportifs et à la lutte contre le dopage, les inscriptions ne seront enregistrées que sur présentation d'une licence sportive en cours de validité à la date du trail et pour les non licenciés de l'original d'un certificat de non contre-indication à la course pédestre en compétition datant de moins d'un an à la date du trail.

Aucun dossard ne sera remis en cas d'absence d'un des documents ou d'une des formalités mentionnées ci-dessus, dans ce cas la participation au trail sera impossible.

Le nombre d'inscrits pour les 2 courses est limité à 250 coureurs.

### **Art 3 : Inscriptions-Tarifs-Paiement-Annulation d'inscription**

#### **Inscription :**

Le bulletin d'inscription est disponible sur le site internet du comité des fêtes par téléchargement (<http://www.cdf-chateauneuf-miravail.fr>), sur demande auprès de MR MARTINOD au 06 66 93 19 60 ou sur les flyers distribués.

Les dossiers d'inscriptions sont reçus à l'adresse suivante :

CDF de Châteauneuf-Miravail chez MR MARTINOD Jean-Philippe  
Hameau de Lange  
04200 CHATEAUNEUF MIRAVAIL - France

Les dossiers d'inscriptions pourront être reçus par courrier jusqu'au 19/08/2011 ou être enregistrés le jour du trail.

**Même si une pré inscription a été faite, les dossiers reçus et enregistrés complets seront prioritaires, quelque soit la date de réception.**

Il est possible de s'inscrire entre le 19/08/2011 et le 27/08/2011 dans la limite des places disponibles.

Les inscriptions du 27/08/2011 se feront à l'accueil de 6h30 et jusqu'au plus tard 30 minutes avant le départ de la course.

#### **Tarifs : Voir bulletin d'inscription**

Le tarif est élaboré par circuit et sera fonction des dates d'enregistrements des dossiers complets.

Enregistrement du dossier d'inscription complet avant le 31/07/2011 : Tarif 1

Enregistrement du dossier d'inscription complet entre le 01/08/2011 et le 27/08/2011 : Tarif 2

Le tarif 2, majoré par rapport au tarif 1, sera appliqué aux dossiers d'inscriptions enregistrés complets entre 01/08/2011 et le 27/08/2011

Pour tout dossier en pré inscription, reçu sans paiement, et donc le paiement sera effectué après le 01/08/2011: Tarif 2

#### **Paiement :**

Le droit d'inscription comprend : le dossard, le petit déjeuner, les ravitaillements, le repas à l'arrivée, la remise des prix et une participation aux frais d'organisation.

Cette somme est à régler lors de l'enregistrement définitif de votre inscription soit par chèque soit en espèces le jour même.

Le chèque est à libeller à : CDF Châteauneuf-Miravail 04

Les chèques reçus seront encaissés après enregistrement de votre dossier d'inscription.

#### **Annulation inscription:**

Les annulations d'inscription doivent être envoyées par lettre recommandée à la même adresse que l'envoi du dossier d'inscription avant le 19.08.2011, dans ce cas les droits versés seront remboursés, autrement les droits restent acquis à l'organisation. Aucune annulation faite par téléphone, email, fax courrier simple ou de vive voix ne sera prise en compte.

Sur présentation d'un certificat médical après le 19.08.11, l'annulation de l'inscription sera possible. Les droits d'inscription seront transformés en avoir et valable pour l'édition 2012 ou remboursés courant 2012 si l'édition 2012 n'a pas lieu.

### **Art 4 : Parcours-Ravitaillements-Balisage**

**Parcours :**

Le trail « La Belle à Lure » se déroulera dans la vallée du Jabron 04 dans le département des Alpes de Haute Provence. Plusieurs villages de la vallée du Jabron seront traversés (Villages de Châteauneuf-Miravail, Saint Vincent sur Jabron, Les Omergues, Montfroc, Curel) avec un long passage sur la crête de Lure pour le circuit long.

Deux circuits sont proposés, un long et un plus court, libre choix aux coureurs de choisir en fonction de ces capacités.

Les deux circuits empruntent sur deux portions les mêmes pistes et chemins.

Tous les coureurs doivent avoir lu la fiche technique du trail « La Belle à Lure 2011 » afin de prendre connaissance des circuits, des difficultés techniques, des points de ravitaillements et des points de secours.

**Ravitaillements :**

La course à pied individuelle se déroulera en semi autosuffisance.

Chaque coureur devra avoir avec lui pendant toute la durée de l'épreuve la totalité du matériel obligatoire (voir art 12)

A chaque point de ravitaillement un contrôle et un pointage de temps, par rapport au numéro de dossard sera effectué. Le kilométrage parcouru sera indiqué aux ravitaillements.

Les lieux et le nombre de point de ravitaillement sont pointés approximativement dans la fiche technique du trail « la Belle à Lure 2011. Une information précise des points de ravitaillements se trouve sur la fiche technique des 2 circuits proposés et vous sera précisée le jour du départ.

Les points de ravitaillements seront approvisionnés en boissons et/ou nourritures à consommer sur place et à emporter. Ces provisions seront distribuées à volonté aux coureurs seulement.

Le coureur devra veiller à disposer, au départ de chaque point de ravitaillement, de la quantité d'eau et d'aliments nécessaire pour rallier le point de ravitaillement suivant.

Des poubelles seront disposées à chaque point de ravitaillement. Tout coureur vu en train de jeter des déchets sur le parcours sera disqualifié.

Un repas sera fourni aux coureurs après leur arrivée, à partir de 12h00 au hameau de Lange sur la commune de Châteauneuf-Miravail, lieu de départ et d'arrivée.

Un service de contrôle disposé tout au long du parcours veillera particulièrement à assurer la régularité de l'épreuve.

**Balisage :**

Le balisage des circuits sera fait à l'aide de ruban de chantier et de pancartes pour les changements de direction. Afin de préserver la nature un balisage de couleur au sol sera effectué avec des bombes non polluantes pour l'environnement.

Les coureurs devront respecter le circuit balisé sous peine de disqualification. Il est strictement interdit de couper ou raccourcir le circuit sous peine d'être disqualifié.

**Art 5 : Retrait des dossards**

Lieu : Salle communale du Hameau de Lange (Point de départ et arrivée du trail)

Date : Le vendredi 26 Août 2011 de 18h30 à 21 h00

Le Samedi 27 Août 2011 à partir de 6h30 jusqu'au plus tard 30 minutes avant le départ de l'épreuve.

Chaque dossard est remis individuellement à chaque coureur sur présentation d'une pièce d'identité avec photo.

Le dossard devra obligatoirement être porté sur la poitrine ou sur le ventre et être bien visible. Il sera fixé par le coureur avec 4 épingles fournies ou avec ses propres épingles.

**Art 6 : Assistance**

Des services de secours seront installés en différents points du parcours.

Une information vous sera donnée lors du départ, un pointage approximatif est présent sur la fiche technique. Les secours seront assurés par une équipe de professionnels avec assistance radio, téléphone. Ces professionnels seront seuls habilités à évaluer la situation et à prendre les décisions nécessaires en cas de problèmes de santé des coureurs ou bénévoles.

En cas de problème de santé, le coureur si besoin devra faire appel par lui-même ou par l'intermédiaire des organisateurs ou d'un autre coureur au service de secours. Il aura l'obligation de se faire examiner par l'équipe de professionnels, qui sera alors seule juge en cas de problème.

Il appartient à chaque coureur de porter assistance à toute personne en danger et il se doit de signaler au plus vite, au poste de secours le plus proche ou aux organisateurs, un coureur en difficulté.

En cas d'impossibilité pour suivre cette procédure de secours, le coureur pourra faire appel au 112 s'il possède un téléphone portable.

### **Art 7 : Météo**

Pour des raisons de sécurité, les organisateurs se réservent le droit, sans préavis, de modifier, de raccourcir, voir d'annuler l'épreuve programmée ou en cours.

Aucun remboursement des droits d'inscription ne sera effectué.

### **Art 8 : Mise hors course-Déclaration forfait**

#### **Mise hors course :**

Tout coureur sera éliminé, disqualifié en cas de non respect du règlement et des règles spécifiques à l'organisation de l'épreuve soit : absence de dossard visible sur le trajet du circuit, de refus ou de non pointage aux contrôles le long du circuit, de pollution (emballages, gobelets jetés, non respect du tri sélectif), de non respect de la faune et la flore, de dégradation du balisage, de coupes et raccourcis du circuit à l'aide de sentiers ou hors sentier, de refus de se faire examiner par l'équipe de secours, de refus de suivre les instructions de l'équipe de secours ou des organisateurs, de non respect des bénévoles, professionnels et de la population locale, d'accompagnement sur le circuit par un véhicule à moteur ou vélo, VTT, d'accompagnement sur le circuit par un personne non inscrite à l'épreuve, d'absence de matériel obligatoire.....

(Aucune réclamation, ni remboursement des droits d'inscription ne sera possible)

Tout coureur déclaré hors course par les organisateurs ou services de secours et voulant poursuivre son circuit ne pourra l'effectuer qu'après avoir restitué son dossard aux organisateurs, il continuera alors sous sa propre responsabilité.

#### **Déclaration forfait :**

Tout coureur déclarant forfait devra restituer son dossard aux organisateurs, il ne fera plus parti des coureurs mais il bénéficiera des mêmes prestations que les autres coureurs. Après la remise de son dossard il poursuivra son circuit sous sa propre responsabilité.

### **Art 9 : Conditions générales**

Tous les coureurs s'engagent par leurs inscriptions à respecter le présent règlement, à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve, à avoir lu la fiche technique et à attester que les renseignements fournis lors de l'inscription sont exacts.

Les coureurs sont tenus de respecter les consignes et directives indiquées par les organisateurs et les par les services de secours.

Les coureurs dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir avant, pendant ou après l'épreuve du trail « la Belle à Lure 2011 » organisée le 27/08/2011

### **Art 10 : Assurances**

Les organisateurs ont contracté une assurance au titre de la responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance de leur licence. Les non licenciés devront s'assurer individuellement pour la pratique de la course pédestre.

Dans tous les cas chaque coureur doit être en possession d'une assurance individuelle accident et d'une assurance en responsabilité civile.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident, de défaillances physiques immédiates ou consécutives à un mauvais état de santé, ou en cas de préparation physique insuffisante.

Les coureurs participent au trail « la Belle à Lure 2011 » sous leur responsabilité.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol de bien personnel appartenant aux coureurs et accompagnateurs.

### **Art 11 : Droit d'image**

Les coureurs autorisent, par leur engagement, l'organisation à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation au trail « la Belle à Lure 2011 » sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue fixée par la loi.

Tout coureur renonce, par l'acceptation de ce règlement, expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre des organisateurs et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

### **Art 12 : Matériel**

Matériel obligatoire : casquette, bandana, coupe vent, couverture de survie, réserves énergétiques, eau,

Matériel conseillé : téléphone portable, sifflet, bâtons autorisés, mais pas nécessaires.

### **Art 13 : Départ-Arrivée**

#### **Départ :**

Les coureurs devront se placer au point de départ, situé sur la place du hameau de Lange, 10 minutes avant l'heure de départ de l'épreuve. Un briefing y sera donné avant le départ de chaque épreuve.

Les départs des deux épreuves se feront à des heures différentes.

Le départ du circuit le plus long sera donné en premier.

#### **Arrivée :**

Le point d'arrivée sera situé sur la place du hameau de Lange. Chaque coureur lors de son arrivée devra venir se faire pointer auprès des organisateurs afin d'enregistrer son temps et rendre son dossard.

La fermeture des épreuves se fera à 16h30 pour des raisons de sécurité.

Tout coureur non arrivé après 18h00 sera rapatrié par les services de secours ou les organisateurs.

### **Art 14 : Classement-Chronométrage**

Cette épreuve n'est pas affiliée à aucune autre compétition de ce type, ni challenge. Le classement est élaboré dans l'objectif de pouvoir récompenser les coureurs.

#### **Classement :**

## Les Catégories d'âge 2011

(valable jusqu'au 31 décembre 2011, ces catégories changeront le 1er janvier 2012)

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Vétérans	VE	1971 et avant
Seniors	SE	1972 à 1988
Espoirs	ES	1989 à 1991
Juniors	JU	1992 et 1993

### Détails des catégories Vétérans

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Vétérans H et F	V1	1971 - 1962
	V2	1961 - 1952
	V3	1951 - 1942
	V4	1941 et avant

Pour chaque circuit il est établi un classement général et un classement par catégorie.

Ce classement comporte le n° de dossard, le nom et prénom, la catégorie, la place d'arrivée et éventuellement le club.

Ces classements sont portés à la connaissance des coureurs par affichage à l'accueil et seront disponibles sur le site internet du CDF (<http://www.cdf-chateauneuf-miravail.fr>) dès le lendemain.

Tout coureur non arrivé après 16h30 ne fera pas parti du classement affiché le jour même, il sera noté sur le classement définitif mis en ligne sur internet le lendemain.

#### **Chronométrage :**

Course à allure libre dans la limite des temps fixé à l'art 13.

La prise des temps sera effectuée par système informatique.

#### **Art 15 : Récompenses et Lots**

La remise des prix aura au lieu au point d'arrivée entre 15h30 et 17h15 au plus tard.

Des lots seront remis aux coureurs en fonction de leur ordre de classement suite à l'épreuve.

Par circuit, les 3 premières femmes et les 3 premiers hommes ayant réalisés les meilleurs temps seront récompensés.

Votre numéro de dossard sera mis en jeu pour le tirage au sort de la tombola organisé le jour même.

La présence des coureurs récompensés est obligatoire, en cas d'absence les prix seront acquis par l'organisation.

Aucune prime en argent ne sera distribuée aux coureurs.

#### **Art 16 : Jury**

Il est composé des membres de comité d'organisation et des représentants du service de contrôle.

Les juges arbitres en cas de problème technique et pour l'interprétation du présent règlement seront les membres du bureau de l'association et les deux principaux organisateurs (MR RENON et MR MARTINOD).

#### **Art 17 : Sponsor**

Tout coureur sponsorisé ne peut faire apparaître les logos de ses sponsors que sur ses vêtements et matériel personnel utilisés durant l'épreuve. Tout autre accessoire publicitaire est interdit en tout point du circuit y compris à l'arrivée.

#### **Art 18 : Réclamations**

Toute réclamation doit être formulée par écrit auprès du CDF de Châteauneuf-Miravail dans les 2 heures qui suivent l'enregistrement de l'arrivée du coureur.

Fait le dimanche 13 février 2011

Le Comité des Fêtes de Chateauneuf-Miravail.